

## **REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2017 à 19H30**

**Présents** : F.BEAUVOIS, A.RACCURT, F.BROUSSE, J.P.PERROT, B.LAVIRE, T.GERossier, C.GOUVERNEUR, A.BRET, C.DUMAS, I.RACCURT, G.PIPAZ

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Absents Excusés : S.AMEUR (Pouvoir C.DUMAS), M.JEANNEY (Pouvoir B.LAVIRE) A.L. BRUNET (Pouvoir F.BROUSSE) J.C. RUGA (Pouvoir C.GOUVERNEUR)

Isabelle RACCURT est désignée secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2017**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET GENERAL**

Après notification du montant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), il s'avère que les crédits inscrits au chapitre 014 sont insuffisants et qu'il convient d'ajuster le compte 739223 au vu des éléments connus. Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité la décision modificative n°1 telle que présentée (Annexe n°1)

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la modification des rythmes scolaires à la rentrée 2017 -2018, le temps d'activité périscolaire, le bus ainsi que le service de cantine du mercredi seront supprimés. Cependant, l'ouverture d'une quatrième classe accueillant des enfants de grande section de maternelle sur la commune de Bressolles nécessite deux demi-journées supplémentaires de présence de l'ATSEM en poste. Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, Monsieur le Maire propose :

- de supprimer le poste d'Agent Social Principal de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 34 heures + 20 heures annuelles de préparation de TAP et de créer un poste relevant du même grade doté d'une durée hebdomadaire de 30 heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification du tableau des emplois permanents proposée par Monsieur le Maire et fixe ce nouveau tableau à compter du 04 septembre 2017.

Pour information Monsieur le Maire précise que le poste d'Adjoint Technique titulaire est vacant.

### **RECRUTEMENT AGENTS NON TITULAIRES RENTREE 2017-2018**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que l'ouverture d'une quatrième classe sur la commune de Bressolles génère deux services de cantine. Pour le bon fonctionnement du service, il propose de recruter 3 agents non titulaires :

- 1 agent effectuant 8 heures hebdomadaires.
- 1 agent effectuant 6 heures hebdomadaires.
- 1 agent effectuant 16 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de recruter 3 agents non titulaires à compter du 04 septembre 2017.

## **CONVENTION TRIPARTITE CONSTRUCTION DU MUR DE LA PROPRIETE HEUZÉ**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante, que suite aux travaux d'aménagement de la voirie n° 14 Chemin des Grandes Terres un mur de soutènement a dû être érigé par la commune en limite de la propriété HEUZÉ après l'arrachage nécessaire de la haie mitoyenne. Les dimensions de ce mur de soutènement sont de 1 mètre de hauteur (comprenant 0,20 et 0,80 apparent) sur une longueur de 15,35 mètres. Il précise que Monsieur Bernard HEUZÉ a été autorisé, par déclaration préalable, à surélever ce mur d'une hauteur de 0,75 mètre surmonté d'une couvertine et d'un panneau grillagé de 1 mètre de haut. Monsieur le Maire propose de passer une convention ayant pour objet de déterminer l'usage et l'entretien de cette construction et soumet une proposition au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre Madame Jocelyne PERRET épouse HEUZÉ, Monsieur Bernard HEUZÉ et la commune de Bressolles.

## **AVENANT CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que par délibération en date du 09 septembre 2014, la commune de Bressolles a décidé de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité. Il rappelle qu'une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité a été signée avec la Préfecture de l'Ain représentant l'Etat à cet effet. Il précise qu'à ce jour, la durée de validité de cette convention va bientôt arriver à échéance et qu'il convient de prolonger la validité par la prise d'un avenant. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre la dématérialisation des actes et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant prorogeant la durée de validité de la convention ayant valeur de contrat liant la commune de Bressolles à la Préfecture de l'Ain représentant l'Etat.

## **CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE ET NOMINATION DES REGISSEURS**

Considérant l'utilité de procéder au paiement d'achats en ligne de faible valeur (petites fournitures et équipements, petits matériels, consommables ...) liés au bon fonctionnement des différents services de la Commune, Monsieur le Maire propose d'instituer une régie d'avance auprès du service administratif. Il précise que les dépenses désignées pourraient être payées selon le mode règlement carte bancaire et que le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur serait d'un montant de 3 000,00 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'instituer une régie d'avance auprès du service administratif de la commune de Bressolles portée par le Budget Principal, nomme Madame Samia CAVIN, régisseur principal et Madame Gaëlle JOLIVET, régisseur suppléant.

## **INSTRUCTIONS D'URBANISME (F.BROUSSE)**

### Permis de construire

- Monsieur JEANNEY Marc construction d'un garage et d'un carport.
- Monsieur PINATEL Benjamin et Madame LECUYER Virginia construction d'une maison individuelle avec garage.
- Madame GOUVERNEUR Mireille construction d'une maison individuelle.

### Permis modificatif

- Monsieur DAZORD David non construction de garage.

### Déclarations préalables

- Monsieur TRAVAIL Jean-Pierre création d'une piscine.
- Monsieur BOUCHARLAT Alain division foncière.
- Monsieur NOIR Philippe agrandissement d'une fenêtre.

- Monsieur GAY Germain mise en place d'une piscine hors sol.
- Monsieur HEUZÉ Bernard surélévation d'un mur.
- Monsieur GOUVERNEUR Frédéric édification de clôture.
- Monsieur GUICHON Franck modification façades.
- Commune de Bressolles division foncière.

#### Permis d'aménager

- SAS Immobilière FOUJOLS 3 lots.
- SNC Le Clos du Revermont 3 lots.

### **COMPTES RENDUS DE REUNIONS**

#### Commission Travaux (A.RACCURT)

Le dernier compte rendu sera diffusé prochainement. Il portera sur les différentes opérations réalisées ou en cours :

- Chemin des Grandes Terres.
- Chemin de Labour- Extension du réseau d'eau.
- Les Picôtières -Raccordement téléphonique.

Projets :

- Elargissement d'une partie du Chemin de La Léchère, à la sortie de l'agglomération (emplacement réservé)
- Coupe de la haie de résineux sur le côté nord du court de tennis.
- Acquisition de miroirs d'agglomération de bonne qualité pour remplacer progressivement le matériel en place peu durable.

### **QUESTIONS DIVERSES**

C.GOUVERNEUR s'interroge sur l'absence de secrétariat de Mairie le samedi matin, devenue effective depuis début septembre, tout en maintenant une permanence urbanisme et élus. Une information sur cette organisation sera diffusée dans le prochain PNB (Petites Nouvelles de BRESSOLLES).

Désormais les nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie sont :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et le mercredi de 13h30 à 17h00.

La séance est levée à 20 h 48